



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ORGANISATION D'UNE COURSE PEDESTRE HORS STADE

Document établi à partir du règlement des courses et manifestations Hors Stade 2010

Nom de l'association, du club ou du comité d'organisation:

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____

Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- 1 une demande d'autorisation rédigée sur papier libre,
- 2 un règlement de l'épreuve,
- 3 une carte ou un plan du parcours avec les indications de postes de chronométrage, de ravitaillement, d'épongeage, de secours, la liste des routes empruntées et des signaleurs, les accès en véhicules de secours, le sens de la course.
- 4 pour les courses en milieu naturel, un profil du parcours indiquant le dénivelé et les passages délicats,
- 5 une photocopie de l'attestation d'assurance, précisant que la manifestation et les risques en découlant pour l'organisation, les préposés et les participants sont couverts par une police d'assurance conforme aux dispositions du code du sport,
- 6 le projet du bulletin d'inscription qui sera obligatoirement rempli par les participants,
- 7 l'autorisation des maires des communes concernées par le passage de la course,
- 8 l'engagement écrit d'assurer la réparation des dommages et/ou dégradations de la voie publique imputables aux concurrents ou à l'organisateur,
- 9 l'engagement écrit de prendre à sa charge les frais de service d'ordre et de mettre en place les locaux nécessaires à un éventuel contrôle antidopage.
- 10 Une attestation d'engagement du médecin sera demandée pour les courses de catégorie 3 et celles se déroulant en milieu naturel.

Le dossier doit être déposé en 7 exemplaires auprès des services préfectoraux
au plus tard 8 semaines avant la date de la manifestation.

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas étudié et la manifestation ne pourra être autorisée.

1 – L'ÉPREUVE :

Dénomination : _____

Date : _____ Heure : _____

Lieu de départ : _____

Lieu d'arrivée : _____

Distance sur lesquelles sont organisées les différentes courses :

(si plusieurs courses sont organisées, le règlement joint devra obligatoirement indiquer pour chacune d'elles l'heure du départ, la distance et les catégories d'âge concernées)

Rappel des distances maximales par catégories d'âge pour la saison 2010 (01 janvier au 31 décembre 2010)

<i>Vétérans, Seniors, Espoirs</i>	<i>1990 et avant</i>	<i>illimitée</i>
<i>Juniors</i>	<i>1991 - 1992</i>	<i>25 km</i>
<i>Cadets</i>	<i>1993 - 1994</i>	<i>15 km</i>
<i>Minimes</i>	<i>1995 - 1996</i>	<i>5 km</i>
<i>Benjamins</i>	<i>1997 - 1998</i>	<i>3 km</i>
<i>Poussins</i>	<i>1999 - 2000</i>	<i>2 km</i>
<i>Eveil athlétique</i>	<i>2001 et après</i>	<i>< 1 km</i>

*Les courses en montagne sont ouvertes à tous les participants nés en 1994 et avant, dans le respect des distances maximales.

Nombre prévisionnel de participants (à partir par exemple du nombre des participants de l'édition précédente) : _____

2 – L'ORGANISATEUR :

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Nom, adresse, numéro de téléphone et email du responsable de l'organisation :

3 – L'ORGANISATION / REGLEMENT DE L'EPREUVE:

A/ Droits d'engagement demandés pour chaque catégorie. Dans le cas où plusieurs courses seraient organisées, indiquer le montant des droits pour chacune d'elle :

B/ Certificat médical

Le règlement de l'épreuve devra mentionner que seuls seront autorisés à participer :

- Les titulaires d'une licence Athlé compétition*, Athlé santé loisir option running* ou d'un Pass' running*, délivrés par la fédération française d'athlétisme.
- Les titulaires d'une licence* délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, mentionnant la non contre indication de la pratique de la course à pieds en compétition.
- Les titulaires d'une licence* délivrée par la fédération française de Triathlon
- Les non licenciés titulaires d'un certificat médical de non contre indication de la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an ou sa photocopie.

**Licence établie pour la saison en cours*

C/ Service d'ordre :

Nombre de personnes prévues : _____

Circulation des véhicules à moteurs lors des courses en milieu naturel:

admise *

non admise

** joindre une copie de l'autorisation de circulation (ONF....par ex.)*

Restriction de circulation demandée :

oui*

non

** joindre une copie de l'arrêté municipal*

Liaisons radio : _____

N.B. : *une reconnaissance préalable des accès et un test des moyens de communication sont fortement recommandés. La disponibilité des réseaux de téléphonie mobile n'étant pas garantie par les opérateurs, il est recommandé d'utiliser un réseau radio propre à l'organisation.*

D/ Surveillance médicale (à organiser en fonction du nombre prévisionnel de participants)

Organisme(s) de secours présent(s) (préciser sa nature : protection civile, SAMU, Croix Rouge, ambulance, médecin...) :

Déclaration préalable au service d'urgence compétent : **oui**

non

⇒ **Canevas des moyens à mettre en œuvre :**

Catégorie 1, moins de 250 coureurs :

Une équipe de secouristes,

Une liaison radio avec le service d'urgence ou assimilé.

Catégorie 2, de 250 à 500 coureurs :

Une ou plusieurs équipes de secouristes,

Une liaison obligatoire à tout moment avec un médecin ou un service de secours,

La présence d'une ambulance.

Catégorie 3*, plus de 500 coureurs :

La présence d'au moins un médecin,

Un nombre d'ambulances et de secouristes adapté au nombre de concurrents.

Pour les courses de longue durée (au-delà de la distance du Marathon) **ET** pour les courses en milieu naturel* :

- Equipes de secouristes, équipées de liaison radio, disposées de façon adaptée au terrain, à la distance et au nombre de concurrents,
- Moyens d'évacuations adaptées au terrain,
- Présence obligatoire d'au moins un médecin.

*Une attestation d'engagement du médecin sera demandée pour les courses de catégorie 3 et celles se déroulant en milieu naturel.

Les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de concurrents, à la durée de la course et au type de parcours.

E/ Le bulletin d'inscription

Il doit préciser à minima :

- Nom, date, nature et horaire de la compétition,
- Nom et coordonnées de l'organisateur,
- Montant de l'inscription et éventuelles prestations complémentaires offertes (par ex. : tee-shirt ou médaille) ou non (par ex. : repas, hébergement), date limite et lieu(x) d'inscription,
- Règlement de l'épreuve (conditions de participation- âge, athlètes handicapés,...assurance, possession d'une licence ou d'un certificat médical, règles particulières de sécurité, règles sportives applicables, droit d'image...),
- Le formulaire d'inscription proprement dit avec clause d'acceptation du règlement, devant être signé par le coureur. Pour les mineurs, le bulletin devra inclure l'autorisation parentale signée,
- Plan et profil du parcours

⇒ Une attention particulière sera apportée à la rédaction du règlement de la compétition.

F/ Assurance contractée :

Nom et numéro de téléphone de la Compagnie d'assurance :

Numéro de contrat :

L'attestation d'assurance en responsabilité civile devra être conforme aux dispositions des articles L 331-9 L331-10, D 321- 1 à 4 et D 331 – 5 du Code du Sport, et mentionner expressément la prise en charge de la manifestation (date, lieu, nombre de concurrents – licenciés ou non-)

G/ Récompenses :

Primes

Coupes

Médailles

Autres : _____

Valeur globale des récompenses :
